



République Française  
Département Ille et Vilaine

## Compte Rendu du Conseil Municipal Séance du 10/06/2020

L'an 2020 et le 10 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Matisse sous la présidence de BRAULT Marie-Claire Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : ATERIANUS Perrine, AUDION Sandrine, COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, DE GUIBERT - PILLET Emmelyne, GERARD Séverine, MM : ADRUBAL Valéry, LEDUC Eric, LEMEUNIER Xavier, LETORT Michel, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PRODHOMME Arnaud..

Excusé : BAUDU Jérôme donne pouvoir à LETORT Michel.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 05/06/2020

Date d'affichage : 05/06/2020

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture de RENNES  
le : 15 juin 2020

Secrétaire de séance : ADRUBAL Valéry

### OBJET DE LA DELIBERATION : **RH - INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints ;

Le conseil municipal décide :

**Article 1** : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants à compter du 1er juin 2020 :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (*le cas échéant*) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire	51.60 % *
1ère adjointe	12.00 %
2ème adjoint	12.00 %
3ème adjointe	12.00 %
4ème adjoint	12.00 %

\* l'indemnité du Maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum. A compter du 28 mai 2020.

**Article 2** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Article 3** : Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Population total : 1 103 habitants

Montant de l'enveloppe globale mensuel (maximum autorisé) :

2 006.93 € (51.60% de l'indice) + (4 x 770.10 € (1980% de l'indice)) = **5 087.33 € brut**

**A. Indemnité du Maire :**

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Total brut mensuel
BRAULT Marie-Claire	51.60 %	2 006.93 €

**B. Indemnité des adjoints au Maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT) :**

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Total brut mensuel
1 <sup>ère</sup> adjointe : COUDRAIS Marie Laure	12 %	466.72 €
2 <sup>ème</sup> adjoint : LEDUC Eric	12 %	466.72 €
3 <sup>ème</sup> adjointe : DE GUIBERT – PILLET Emmelyne	12 %	466.72 €
4 <sup>ème</sup> adjoint : PAVOINE Alain	12 %	466.72 €
	Total	1 866.88 €

Enveloppe globale : **3 873.81 € brut**

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

réf : 2020-06-001

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**FINANCES - TAUX D'IMPOSITION 2020**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. L'augmentation proposée est de 1.20%.

Pour mémoire les taux d'imposition de 2019 :

> Taxe d'Habitation	13.72 %
> Taxe Foncière Bâtie	15.26 %
> Taxe Foncière Non Bâtie	45.70 %

Après avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, l'augmentation proposée pour 2020, soit + 1.20 % :

> Taxe d'Habitation	13.72 %	soit 1 033 000 x 13.72 % = 141 728 € (taux gelé)
> Taxe Foncière Bâtie	15.44 %	soit 688 600 x 15.44 % = 106 341 €
> Taxe Foncière Non Bâtie	46.25 %	soit 54 800 x 46.25 % = 25 344 €
	Produit fiscal attendu	273 413 €

réf : 2020-06-002

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**FINANCES - DÉPENSES ATTRIBUÉES AU COMPTE 6232  
FÊTES ET CÉRÉMONIES**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de lister les dépenses attribuées au compte 6232 - fêtes et cérémonies.

Après en avoir délibéré, le Conseil attribue la liste suivante :

- Cadeaux et illuminations de Noël
- Frais de restaurant

- Voyage et repas des aînés
- Vin d'honneur
- Feu d'artifice
- Diverses fournitures pour cérémonies :  
(vœux, pots d'amitié, remises de médaille, obsèques, commémorations, trophées,...)
- Cadeaux de départ en retraite et de fin d'année du personnel communal

réf : 2020-06-003

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**DÉSIGNATION DES MEMBRES ET DÉLÉGUÉS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les membres et délégués des diverses commissions communales et intercommunales.

Après délibération, le Conseil désigne les membres et délégués suivants :

<b>Commissions</b>	<b>Président Adjoint</b>	<b>Titulaires Délégués – Membres</b>
<b>Urbanisme – Environnement</b> PLU, développement de l'habitat, SCOT Pays. Agriculture, développement durable, aménagement touristique	Marie-Claire BRAULT Eric LEDUC	> PABOEUF Patrick > LETORT Michel > ATERIANUS Perrine > ADRUBAL Valéry > AUDION Sandrine
<b>Bâtiments publics</b> <b>Gestion du cimetière</b> Entretien, réparation, rénovation énergétique. Accessibilité	Marie-Claire BRAULT Eric LEDUC	> ADRUBAL Valéry > LEMEUNIER Xavier > PABOEUF Patrick > COUDRAIS Marie Laure > GERARD Séverine
<b>Voirie – Espace Rural</b> <b>Sécurité Civile</b> Voirie, sécurité des routes, voies piétonnes et cyclables, accessibilité, signalétiques, parking, espaces verts, fleurissement, assainissement.	Marie-Claire BRAULT Alain PAVOINE	> BAUDU Jérôme > PRODHOMME Arnaud > AUDION Sandrine > LETORT Michel > PABOEUF Patrick
<b>Sport et infrastructures</b> Gestion des équipements en lien avec les associations. Développement de l'offre sport plein air : sentiers de randonnées ; trail, cyclo-cross etc... Création d'événements en lien avec les associations sportives et le comité des fêtes.	Marie-Claire BRAULT Alain PAVOINE	> PRODHOMME Arnaud > BAUDU Jérôme > ADRUBAL Valéry > LEMEUNIER Xavier > DE GUIBERT – PILLET Emmelyne
<b>Culture – Tourisme – Communication</b> Espace culturel, lien avec la MJC, projets culturels. Valorisation des lieux remarquables et renforcement de l'offre touristique. Communication et développement de la participation citoyenne. Création d'événements culturels et de découverte du patrimoine en lien avec les associations et le comité des fêtes.	Marie-Claire BRAULT Emmelyne DE GUIBERT – PILLET	> DAVID Françoise > ATERIANUS Perrine > PAVOINE Alain > ADRUBAL Valéry > LETORT Michel
<b>Affaires Scolaires et Familles</b> <b>Action sociale – Fêtes et cérémonies</b> Relais pôle périscolaire-école, aménagement plaines de jeux, espace jeunes, aide sociale, voyage et repas CCAS, diverses fêtes et cérémonies.	Marie-Claire BRAULT Marie-Laure COUDRAIS	> GERARD Séverine > AUDION Sandrine > ATERIANUS Perrine > LEDUC Eric > DE GUIBERT – PILLET Emmelyne

<b>Sécurité Civile Alerte Préfecture</b>	Marie-Claire BRAULT	> COUDRAIS Marie-Laure > LEDUC Eric > DE GUIBERT-PILLET Emmelyne > PAVOINE Alain
<b>Appel d'offres - CAO</b>	Marie-Claire BRAULT	<b>Titulaires</b> > LEDUC Eric > PAVOINE Alain > GERARD Séverine <b>Suppléants(es)</b> > COUDRAIS Marie Laure > AUDION Sandrine > LETORT Michel
<b>Finances et Personnel communal</b>	Marie-Claire BRAULT	> COUDRAIS Marie-Laure > LEDUC Eric > DE GUIBERT-PILLET Emmelyne > PAVOINE Alain
<b>Délégué SDE35</b>		<b>Délégué élu</b> > LETORT Michel
<b>Délégué COS Breizh</b>		<b>Déléguée</b> > DAVID Françoise <b>Déléguée agent</b> > PITREBOTH Nelly
<b>Ecole Notre Dame de Montserrat</b>		<b>Déléguée</b> > COUDRAIS Marie-Laure <b>Suppléante</b> > GERARD Séverine
<b>Bruded</b>		<b>Représentant titulaire</b> > LETORT Michel <b>Suppléante</b> > ATERIANUS Perrine
<b>SIE des Bruyères</b> Proposition : Délégués désignés par VHBC		<b>2 Délégués</b> > GERARD Séverine > PABOEUF Patrick
<b>SCOT Pays</b> Proposition : Délégués désignés par VHBC		<b>1 Représentant</b> > LEDUC Eric <b>1 Suppléante</b> > COUDRAIS Marie Laure
<b>Smictom</b> Proposition : Délégués désignés par VHBC		<b>1 Déléguée</b> > COUDRAIS Marie Laure <b>1 suppléant</b> > LETORT Michel

réf : 2020-06-004

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### OBJET DE LA DELIBERATION :

### **FINANCES - RENOUELEMENT ADHESION BRUDED 2020**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu le renouvellement de l'adhésion BRUDED 2020.

Pour mémoire : Bruded est une association, née en 2005, sous l'impulsion d'une poignée de petites communes rurales bretonnes fortement engagées dans des projets d'urbanisme durable. Ces pionnières ont décidé de mutualiser leurs réflexions et leurs moyens au sein d'un réseau solidaire d'échanges d'expériences et de réalisations de développement durable. Ce sont "des élus qui parlent aux élus". Aujourd'hui, Bruded compte plus de 130 communes sur les 5 départements bretons. »

Après avoir délibéré, le Conseil décide de renouveler l'adhésion pour un montant de 330.90 € (0.30 € x 1103 hab.) et nomme Eric LEDUC (titulaire) et Michel LETORT (suppléant) représentants de la commune au sein de l'association.

réf : 2020-06-005

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**VOIRIE - PROTOCOLE DE SOUTIEN A LA SECURISATION DU PASSAGE A NIVEAU N°15**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le projet de sécurisation du passage à niveau n°15, pont de Macaire à la Bruère.

Le Passage à Niveau n°15 est considéré comme difficile en raison de sa configuration, entre La Vilaine, une falaise et avec une route en parallèle très proche, ainsi que du fait de la présence de l'accès à l'entreprise SOPRAL pour laquelle la manœuvre des poids lourds en tourne à gauche en sortant du PN15 est compliquée et dangereuse.

Une cellule mixte, réunissant élus locaux, représentants des forces de l'ordre, du Département, de SNCF réseaux et de la DDTM, s'est réunie par trois fois en 2016, 2017 et 2019 à la demande du Département du fait de l'insécurité routière au passage à niveau.

Dans le cadre de la démarche Mobilités 2025 portée par le Département, la communauté de communes Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) a classé la sécurisation de ce passage à niveau comme prioritaire sur son territoire.

C'est pourquoi il est proposé à l'ensemble des partenaires d'engager les études et les travaux de sécurisation du passage à niveau dans un délai de 4 ans, avec leur soutien actif.

De ce fait un protocole de soutien à la sécurisation du passage à niveau sera signé entre les divers partenaires.

Après délibération, le Conseil s'engage à soutenir le projet, à assurer avec diligence le déplacement des réseaux, à ses frais si ceux-ci sont sous domaine public, suivant la jurisprudence en vigueur, ainsi qu'à faciliter les procédures d'autorisation du projet et autorise Mme le Maire à signer le protocole de soutien, annexé à la présente délibération.

réf : 2020-06-006

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16 juin 2020  
Mme Le Maire  
Maire-Claire BRAULT